

Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber:	Union syndicale suisse
Band:	21 (1929)
Heft:	12
Artikel:	Le programme économique de la Fédération syndicale internationale
Autor:	Spühler, Willy
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-383755

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

21^{me} année

DÉCEMBRE 1929

N° 12

Le programme économique de la Fédération syndicale internationale.

Par *Willy Spühler*.

Dans le programme économique de la Fédération syndicale internationale figurent des questions touchant à des problèmes et à des événements économiques actuellement à l'ordre du jour, et à des revendications de principe. Ce fait augure deux choses réjouissantes à plus d'un point de vue: le nouveau développement de l'économie et les changements apportés dans le programme de l'activité de la Fédération syndicale internationale, c'est-à-dire l'élargissement de la tâche conférée au mouvement syndical.

Le courant qui règne dans le développement économique depuis la fin de la guerre est une vaste *internationalisation* de l'économie et la formation de nombreux liens économiques internationaux. Le protectionnisme commercial politique né de la guerre et les efforts issus de la mentalité nationale de la guerre pour tenter de créer l'indépendance nationale du ravitaillement n'ont pas pu empêcher l'*internationalisation* de l'économie. Ils n'ont réussi au contraire qu'à lui donner une empreinte plus profonde. Les relations commerciales internationales qui, avant la guerre étaient seules à former la trame économique, sont actuellement plus intenses qu'avant la guerre. Depuis, de nouvelles formes se sont ajoutées à l'*internationalisation* économique, lesquelles ont gagné en nombre et en importance, et qui sont le signe prédominant de l'économie des temps actuels. Les concentrations capitalistes internationales sous forme de cartels ou de trust ont pris une envergure et une importance qu'on était loin de pressentir avant la guerre. Alors que les cartels internationaux des unions et entreprises nationales accordent une liberté d'action relative, voire même assez grande, une direction centrale jouissant d'un pouvoir unique régit les sociétés et les trusts internationaux.

Les changements qu'a subi le capitalisme ont donné également une nouvelle direction aux conditions de lutte et de succès des syndicats, leur but et leur tâche se sont transformés, et leur

importance a pris un nouvel essor. L'économie est devenue la base de la société. La lutte entre la classe ouvrière et les possédants s'est reportée sur le champ de bataille de l'économie. C'est spécialement dans les Etats où florissait le développement démocratique et où la classe ouvrière occupait une situation politique de grande influence, que l'on a constaté le rôle infime que peut jouer le pouvoir politique de la classe ouvrière en face de la nouvelle autocratie du capitalisme. La domination politique, la prise en mains des rênes du gouvernement ne signifie pas encore la possession du pouvoir économique.

Les syndicats jouent un rôle prépondérant dans la lutte livrée pour atteindre ce pouvoir. Presque toutes les revendications syndicales de nos prédecesseurs ont obtenu gain de cause. Dans le domaine de la politique sociale, elles se heurtent à de dures arguments économiques, et ce n'est qu'après être arrivé au pouvoir économique que la classe ouvrière pourra réaliser son désir de participer à la réglementation de la production. La lutte engagée ne tend plus à l'augmentation des salaires et à la réduction des heures de travail elle s'exerce contre le despotisme des industriels dans l'entreprise, contre la domination des entreprises capitalistes sur le marché des produits et du travail. L'aspiration du mouvement syndical à la réforme des conditions du travail s'est intensifiée et s'est transformée en un désir ardent d'une réforme de la situation économique et sociale. C'est ainsi que l'économie, tant nationale qu'internationale a été comprise dans les problèmes qu'auront à résoudre les syndicats.

Un programme économique syndical pourrait figurer comme thèse initiale à une transformation de l'ordre social en une société capitaliste. Il aurait pu signifier que les idées et les revendications exprimées dans ce programme tendent à faire passer la direction de l'économie capitaliste dans une économie collective. Nous aurions très bien pu nous imaginer que les directives pour la politique économique de la F. S. I. étaient du même ressort, car finalement la reconnaissance des principes de base ne fait jamais de tort. La Fédération syndicale internationale fut cependant d'avis de ne pas se donner pour tâche des buts lointains, mais de faire ressortir dans son programme les faits et les tendances de la vie économique actuelle, et d'y conformer directement les revendications économiques pratiques dont la réalisation est immédiatement possible, mais qui marquent les prémisses de la formation économique socialiste. La F. S. I. part du bon principe, qui est que le système économique actuellement en vigueur ne peut pas être tout simplement bouleversé et remplacé par un autre. Mais la classe ouvrière peut développer les possibilités de transformation incluses déjà dans le capitalisme et les diriger sciemment vers la réorganisation de l'économie. C'est dans cet ordre d'idées qu'à été conçu le programme économique de la F. S. I.

Les revendications dans le domaine international.

Les revendications dans le domaine international sont en partie les mêmes qu'ont formulées les représentants des ouvriers à la conférence économique internationale en 1927. Cette conférence avait à s'occuper de la suppression de tous les obstacles au commerce international. Mais les espoirs placés dans les recommandations de la conférence s'évanouirent bientôt. La politique gouvernementale reste fermement liée au nationalisme économique. Sans être en principe absolument libre échangiste, la classe ouvrière fut cependant de tous temps favorable à l'échange international sans entrave des marchandises, car il ne peut être que profitable à l'activité économique et au bien-être des peuples intéressés. Si donc, la F. S. I. tend de tous ses efforts à la suppression des entraves douanières et des prohibitions d'importation et d'exportation au moyen de conventions internationales, si elle tend à l'unification des clauses générales dans les traités de commerce, elle se fait ainsi le défenseur des intérêts économiques de la généralité.

La F. S. I. se trouve également en bonne compagnie lorsqu'elle revendique des mesures de contrôle sur les effets des trusts internationaux des cartels et autres groupements similaires. La conférence économique mondiale ne s'est-elle pas occupée intensivement de cette importante question et n'a-t-elle pas réclamé dans ses décisions une publicité complète sur l'activité de ces entreprises? Mais jusqu'à présent, aucune de ces décisions n'a été appliquée. Les résolutions prises à Genève reconnaissent parfaitement que l'union d'intérêts industriels est un élément de l'organisation économique et de la rationalisation et qu'elle contribue à la diminution des frais de production et des prix de vente. L'expérience des années passées a démontré, ce qui, il est vrai, ne nous a pas surpris outre mesure, que les désavantages des cartels et des trusts sont plus nombreux que leurs avantages. Toutes ces diverses formes d'union d'intérêts internationaux n'ont pour but que la domination monopolisatrice du marché pour obtenir une augmentation des bénéfices. Leur existence n'a pour but que la fixation de prix de vente avantageux et non pas l'organisation de la production dans un sens favorable aux consommateurs.

Les dangers de l'écrasant pouvoir capitaliste qui étaient autrefois signalés théoriquement, semblent peu à peu prendre corps pratiquement. Il en ressort dès lors pour la société le droit et le devoir d'établir une réglementation étatiste, qui rendra efficace le contrôle officiel et permanent de tous les efforts faits en vue du monopole. C'est bien à cela que se rapporte la revendication de la F. S. I. concernant la publication exacte des conventions financières, commerciales et sociales de ces organisations internationales. L'obscurité et l'embrouillement de ces entreprises capitalistes ne sont-ils pas les éléments vitaux favorables à la réali-

sation de gros gains? Le mystère dont elles s'entourent crée une atmosphère très propice au développement des pires affaires capitalistes. La publication des conditions organisatrices et financières des associations d'intérêts industriels permettrait un contrôle de l'opinion publique, laquelle, une fois avertie, pourrait prendre immédiatement des mesures de défense contre ces entreprises, dès que les intérêts publics seraient en jeu.

La F. S. I. propose de remettre le contrôle des cartels à l'organisation économique de la Société des Nations. A cet effet, et finalement pour avoir un siège central international économique qui sera chargé d'organiser et de surveiller les forces économiques du monde entier, le programme de la F. S. I. demande la transformation des institutions économiques de la Société des Nations en un Office économique international avec participation effective de la classe ouvrière.

Après les expériences pénibles faites à Genève, on peut se demander si la création d'un nouvel organisme dans la Société des Nations doit être encouragée. Nous croyons cependant que, malgré les graves erreurs et les manquements commis par un institut tel que la Société des Nations, il n'y a pas de raison de jeter le manche après la cognée. Si nous approuvons l'idée d'un office de contrôle comme centre d'observation et d'organisation de l'économie mondiale, c'est parce que nous croyons qu'il est impossible dans les conditions actuelles, qu'une institution créée en dehors de la Société des Nations puisse obtenir de meilleurs résultats qu'un organisme basé sur l'organisation économique de la Société des Nations et le Bureau international du Travail. Il ne faut pas oublier en outre les innombrables difficultés auxquelles il faut faire face pour la création d'un office économique international qui puisse par sa compétence scientifique et politique être à la hauteur de la tâche qui lui est conférée, ne serait-ce qu'au point de vue technique. C'est pour cette raison qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que la création de cet organe soit un fait accompli, car le pouvoir international de la classe ouvrière est suffisamment puissant pour lui donner la forme et la teneur voulues.

Celui qui se plaçait à ce point de vue aurait dû logiquement ignorer tous les travaux de Genève et s'écartier aussi du Bureau international du Travail. Or, cette conception n'a plus de partisans que chez les communistes. Il serait donc de toute nécessité que l'on procéderait à une revision réfléchie des institutions de Genève. Quant à cet office économique revendiqué il n'y a plus lieu de se faire les mêmes illusions que l'on avait autrefois sur le Bureau international du Travail, et qui après la déception firent place à une ambiance de mécontentement, voire d'animosité. Il faut modérer dès le début les trop grands espoirs qui pourraient être fondés sur cet office.

Des espoirs déçus sont en grande partie la raison de ce que la classe ouvrière ne prend plus que partiellement part à l'activité du Bureau international du Travail.* L'impossibilité de réaliser immédiatement les décisions des conférences internationales annuelles est la raison principale du peu d'intérêt que témoigne la classe ouvrière à cette activité. Le caractère conditionnel des décisions de Genève et le fait qu'elles ne sont en quelque sorte que des « recommandations » aux gouvernements lui enlèvent beaucoup de son prestige et la force de propagande. Le Bureau international du Travail ne peut faire que des suggestions, il lui manque tout pouvoir exécutif. Le programme de la F. S. I. devrait à cet égard revendiquer que l'on tienne davantage compte des propositions des organisations ouvrières. Cette revendication peut paraître de pure forme au début, mais dès le moment où la classe ouvrière aura atteint le seuil du pouvoir politique dans les plus importants pays, la question se posera de savoir si des conventions internationales du Bureau international du Travail de Genève ne pourraient pas revêtir pour les Etats membres de la Société des Nations un certain caractère obligatoire.

C'est alors qu'il sera possible d'établir des principes dans le domaine de la politique sociale permettant d'unifier internationalement les conditions de travail. Nous avons suffisamment expérimenté en Suisse que l'opposition à toutes nos revendications de réduction d'heures de travail et d'augmentation des salaires dans les industries d'exportation était motivée par les conditions de travail plus mauvaises dans les pays concurrents. Il existe sans aucun doute un « dumping social », c'est-à-dire une concurrence déloyale internationale basée sur de mauvaises conditions du travail, quand bien même ce ne soit pas toujours le cas lorsque les patrons le prétendent. Ces dumping n'empêchent pas seulement

* Cette affirmation nous paraît toute gratuite. Notre expérience nous permet de dire au contraire que la classe ouvrière organisée vole au B.I.T. une activité et un intérêt qui vont en croissant. Les critiques que les représentants de la classe ouvrière font entendre dans les conférences internationales et au Conseil d'administration s'adressent avant tout aux gouvernements membres de l'Organisation internationale du travail. Quand une convention est adoptée, il reste à la faire ratifier dans chacun des pays. Ceux-ci ne s'en préoccupent pas avec un zèle égal. La pression continue des organisations ouvrières est absolument nécessaire, plus celles-ci sont fortes et influentes dans un pays, plus il leur sera possible d'obtenir la ratification rapide des décisions de Genève. Il serait injuste d'imputer au B.I.T. les lenteurs du mouvement de ratification des conventions. Les représentants ouvriers sont unanimes à désirer que les conférences internationales du travail deviennent une sorte de parlement international du travail avec pouvoir de réalisation pratique de ses décisions dans chacun des pays. Mais tous ont conscience des difficultés auxquelles se heurte une telle proposition. Cela supposerait pour chaque nation l'abandon d'une partie de sa souveraineté nationale. Or, nous sommes bien placés en Suisse pour savoir ce que cela signifierait. Chacun sait chez nous combien les cantons eurent de la peine, et en ont encore, à abandonner une parcelle de leur souveraineté dans l'intérêt supérieur du pays. — Rédaction de la *Revue syndicale*.

le développement politique dans les autres pays et menacent de chômage les ouvriers des industries étrangères, mais ils sont l'ennemi des progrès économiques et techniques. L'établissement de normes minimales pour les conditions de travail par la voie de conventions internationales est également un des commandements de l'économie politique et de l'économie sociale.

Si la F. S. I. revendique également la stabilisation des monnaies comme point de départ de l'assainissement de l'économie nationale et internationale, elle peut se baser sur les expériences faites durant la période d'inflation et dont les ouvriers et les employés eurent le plus à souffrir.

Comme nouveauté le programme prévoit une revendication qui mérite d'être discutée sérieusement: la création d'une juridiction d'arbitrage économique, à laquelle seraient remis tous les différends économiques qui ne peuvent pas être réglés par voie de négociations directes entre les intéressés. Cette idée de juridiction économique internationale est tout à fait sympathique, mais il faut absolument qu'elle soit l'objet d'une sérieuse étude pour savoir dans quelles circonstances elle sera appelée à fonctionner.

Revendication d'ordre national.

La rationalisation est le premier problème à envisager dans les discussions et la mise en pratique des questions économiques. La situation de la classe ouvrière a longtemps oscillé entre un refus péremptoire et un consentement sans réserve. Il est donc indiqué que la F. S. I. cherche à éclaircir quelque peu le sujet. La rationalisation est positive pour autant qu'il s'agisse d'un développement méthodique de l'industrie, de ses organisations et de l'amélioration des méthodes techniques. Les directives ne dépassent pas ces différents projets; nous croyons qu'il en est mieux ainsi. Car il n'est pas du devoir des syndicats d'implanter cet esprit de rationalisation parmi les ouvriers, cet esprit qui loue sans réserve les mesures de rationalisation en tant que progrès économique et technique. Les syndicats doivent partir du point de vue, qu'aussi longtemps que les bénéfices des entreprises ne reviennent pas à la communauté et qu'ils seront dirigés par le capitalisme, la classe ouvrière n'a aucun intérêt et aucunement le devoir de favoriser le chemin de la fortune du patron, ou de se sacrifier en s'attirant le chômage ou la maladie, même s'il s'agit d'un progrès économique certain. Positivement, le système économique actuel ne peut que conférer aux syndicats la tâche d'expliquer à la classe ouvrière que la rationalisation est la manifestation de la loi du développement économique, la refuser aveuglément serait erroné et par trop réactionnaire. Si au contraire elle s'engage résolument dans la voie du progrès, la classe ouvrière se mettra en bonne position pour exiger que la rationalisation contribue à l'amélioration de sa situation économique.

Les syndicats doivent se protéger avant tout contre les suites désastreuses qui peuvent découler de la rationalisation. Les mesures de protection revendiquées par la F. S. I. offrent suffisamment de sécurité pour la classe ouvrière. Soit dit en passant, il nous semble qu'il vaudrait la peine d'examiner si l'on ne pourrait pas essayer autant que possible d'adapter ces mesures de protection également aux contrats collectifs. Il est certain que cela occasionnerait un surcroît de tâches à la législation. L'élan doit être donné par les syndicats, ils n'oseront pas se refuser à formuler des propositions.

La classe ouvrière a progressé inégalement, dans les différents pays sur le chemin qui conduit au pouvoir économique. Il existe cependant une unité de vue des plus complètes sur les possibilités de l'atteindre. Le développement des entreprises publiques, l'étaffisation, la communalisation sont le meilleur moyen de réduire les efforts monopolisateurs du capital privé. L'intensification de la production coopérative est également un puissant facteur contre l'accaparement du marché par certains produits à marque. Les pays possédant de puissantes coopératives de consommation comme l'Allemagne et la Suède obtiennent de brillants succès dans ce domaine.

Toutes ces entreprises en possession, ou sous l'influence de la classe ouvrière, sont les éléments de base pour la future organisation sociale à développement méthodique. Un développement méthodique presuppose la connaissance complète des facteurs économiques à considérer. La publicité réclamée dans le programme de la F. S. I. pour toutes les questions touchant à la production et à la rentabilité, les salaires et les charges sociales de toutes les entreprises serait d'une très grande importance. Elle ne créerait pas seulement la base d'une économie rationnelle et nationale et n'éviterait pas seulement le gaspillage des forces, mais elle serait l'initiatrice d'une certaine égalisation des conditions du travail dans les diverses entreprises d'une même industrie. Dans cette publicité faite sur le domaine économique est compris également le contrôle des cartels du pays à l'instar du contrôle international.

Contrairement à ce qui se fait dans les milieux agricoles, trop enclins à se poser en adversaires de l'industrie, et qui ne sont pas à même de comprendre la nécessité de développer intelligemment l'industrie nationale, la classe ouvrière s'est rendue compte de ce que représente l'agriculture et a appuyé ses revendications ces dernières années. Elle se refuse cependant à se faire les complices de cette politique de subventionnement et de hauts tarifs douaniers que les paysans dans leur incroyable pauvreté d'esprit, préconisent comme unique remède à leurs maux. Les syndicats s'occupent de l'organisation des écoles d'agriculture et de l'organisation coopérative de la production et de la consommation. Le développement de la productivité d'un pays ne peut être un but en soi, elle trouve

sa justification dans la possibilité d'élever les conditions de vue du peuple. *L'augmentation de la capacité d'achat* de la grande masse de la population, le renforcement des revenus de la classe ouvrière, sont les éléments primordiaux pour maintenir la force économique d'un pays.

La participation des syndicats à la direction de l'économie.

Pour le capitalisme du siècle passé, pour le libéralisme économique, le problème de la direction de l'économie ne se posait pas. Chaque entreprise représentait en soi l'économie capitaliste, elle n'avait rien de commun avec d'autres. L'échange de marchandises et l'approvisionnement étaient réglés par la libre concurrence. Aujourd'hui, alors que la concentration du capital revient à la domination économique et avec elle la décision concernant la formation d'une nouvelle économie des diverses entreprises qui s'adaptera aux nouvelles formes de l'association économique, et que la libre concurrence est supprimée, un nouveau problème se pose dans ce domaine: la direction de l'économie.

Quand plusieurs parties de l'économie sont complètement organisées dans un sens capitaliste, et qu'elles arrivent à de puissantes associations sous une direction unique, c'est à la société d'en disposer. Elle ne peut plus être une affaire privée, car elle détient le sort d'une trop grande masse de la population. Ce développement pousse la classe ouvrière à une nouvelle revendication: la lutte pour la participation à la direction de l'économie. Le but est d'atteindre une représentation ouvrière importante dans toutes les entreprises publiques dont la tâche est de résoudre les questions économiques, comme par exemple le contrôle des cartels. La participation immédiate de la classe ouvrière à toutes les organisations dirigeant l'économie, peut se manifester sous les aspects les plus divers. Les directives économiques de la F. S. I. ne les nomment naturellement pas toutes. L'une des plus importantes consistera à obtenir pour la classe ouvrière une représentation à la direction de toutes les entreprises monopolisées avec la jouissance des mêmes droits que les autres membres de la direction de l'entreprise. Leurs fonctions ne seraient pas aussi limitées que celles des conseils d'entreprises, leur tâche serait économique et directoriale. Par-là se créerait la sélection de personnalités dirigeantes qui ne dépendraient plus de la propriété. La revendication tendant à la participation de la classe ouvrière à la direction de l'économie est le point central du problème de la « démocratisation » de l'économie. L'opposition des classes possédantes sera sans nul doute très vive, car cette revendication touche à leur règne dans la société. C'est pourquoi il est de toute nécessité que la classe ouvrière ne perde pas de vue le but à atteindre.

Pour la mise en pratique d'une politique économique méthodique, la F. S. I. recommande aux centrales des syndicats de demander la création de conseils nationaux économiques. La Suisse, con-

trairement aux autres pays, n'a pas cet organe. L'U. S. S., qui a à s'occuper du contenu du programme économique, devra s'occuper également de la possibilité de créer un conseil économique suisse. Dès l'abord il faut se représenter cet organe comme étant uniquement consultatif avec le droit de faire des suggestions. La dernière décision appartiendra au parlement élu par le peuple.

Il serait erroné d'attendre davantage de la création d'un conseil économique que ce qu'il peut donner aujourd'hui. Des problèmes d'ordre économique pourraient lui être soumis et discutés par des membres compétents, des propositions des représentants de la classe ouvrière pourraient être discutées devant un forum, ce que nous n'avons jamais pu réaliser jusqu'à maintenant.

La classe ouvrière ne doit pas oublier pour cette revendication, comme pour toutes les autres, que la forme qu'elle revêtira dépend en premier lieu de la force de ses organisations. Le danger qu'elle ne soit chose vaine est grand. Ce danger menace le Bureau international du Travail, l'office international économique en vue, les conseils économiques et les institutions similaires. Ils ne pourront satisfaire les revendications ouvrières que pour autant qu'il leur sera possible d'imposer leurs convictions. C'est ici que l'on peut appliquer la phrase qui dit que le prolétariat ne trouve pas de remède en dehors de ses rangs.

Le programme économique de la F. S. I. veut servir de ligne de conduite au mouvement syndical national et international, il tend sûrement à réaliser l'unification des conceptions politico-économiques. Les Centrales nationales ne pourront pas l'ignorer. Elles pourront se tracer elles-mêmes sur ses bases un programme de travail s'adaptant au domaine national et préparant la réalisation des revendications du programme international en lui donnant peu à peu l'empreinte de l'organisation collective.

Les rhumatismes, maladie du peuple.

Par *M. von Kantorowicz*, Berlin.

La tuberculose, spécialement celle des poumons, est reconnue comme étant une maladie du peuple. Il n'y a aucun doute à ce sujet, et comme le reconnaissent les médecins ainsi que des statisticiens bourgeois, plus la situation sociale et économique est mauvaise, plus la tuberculose se répand. Une situation économique déplorable a de plus graves répercussions encore sur les rhumatismes. Il faut reconnaître cependant, que le rhumatisme articulaire chronique est également très fréquent dans la classe moyenne, on prétend néanmoins que plus la misère est grande, plus les rhumatismes sont répandus. Si nous reconnaissons qu'il s'agit d'une maladie très répandue, nous n'oublions pas cependant qu'elle prend un degré plus aigu dans l'atmosphère du prolétariat, car